

**Question écrite de Marc Cools sur la gestion des interventions des impétrants en trottoir.**

Des interventions des impétrants en trottoir sont nécessaires pour assurer un ensemble de services de base à nos concitoyens (eau, gaz, électricité, téléphone, télévision,...) Lorsqu'elles se produisent elles nécessitent une gestion appropriée des chantiers et en premier lieu que les riverains soient avertis préalablement. Ce n'est pas semble-t-il ce qui s'est produit lors d'un chantier d'un concessionnaire ce mois de mars dans l'ancien Dieweg. Les riverains n'ont même pas été prévenus de la réalisation de tranchées rendant impossible l'accès à leur garage ! Outre le défaut d'information, la partie sensée être accessible aux piétons était des plus étroites et dangereuses.

C'est visiblement un chantier qui s'est très mal déroulé. Le service de la voirie vérifie-t-il que les concessionnaires distribuent effectivement des toutes boîtes pour informer les habitants et que lorsqu'ils rendent un garage inaccessible au minimum qu'ils sonnent aux riverains concernés pour leur permettre de sortir leur véhicule ?

Un concessionnaire n'est tenu que de remettre le trottoir en pristin état. Dans certains cas, celui-ci n'était pas déjà fameux avant les travaux du concessionnaire et la situation ne s'est pas améliorée après. Le service essaie-t-il dans ce cas d'inclure les trottoirs en cause dans le programme de rénovation par la Commune. Cela a-t-il été envisagé pour l'Ancien Dieweg ?

Un autre exemple de trottoir particulièrement dégradé suite à l'intervention de différents acteurs est celui de la chaussée de Ruisbroek qui longe le nouveau dépôt de la STIB. Il s'agit d'une voirie régionale. La Commune a-t-elle pris contact avec la Région en vue d'une rénovation de ce trottoir voire ce qui serait encore mieux d'une rénovation complète de la voirie qui avait été promise lors des discussions pour la délivrance du permis pour le dépôt.

**Réponse:**

Un toutes-boîtes a bien été distribué par Vivaqua 10 jours avant le début des travaux Ancien Dieweg.

Il s'agit d'une obligation reprise dans les autorisations de chantiers délivrées par la commune. Nous faisons systématiquement un rappel aux impétrants lors des réunions de démarrage. Un panneau d'infos aux riverains est également apposé en début de voirie.

Concernant l'accès aux garages, si dans certaines circonstances, il n'est pas possible de les maintenir, en règle générale, l'entrepreneur fait de son mieux pour libérer la zone rapidement et ne les bloque que la journée.

Ancien Dieweg, Vivaqua a été contraint de faire sa tranchée en voirie car la largeur étroite de certains tronçons de trottoirs ne permettaient pas la pose des conduites d'eau, c'est pourquoi, il est probable que certains riverains n'ont pas eu accès à leur garage pendant plusieurs jours (techniquement et pratiquement, il n'y avait pas d'autre alternative). Les agents du service de la voirie suivent les chantiers des impétrants de près et assistent aux réunions hebdomadaires sur place. Ils ne peuvent cependant tout vérifier et s'assurer que les riverains aient accès aux garages en permanence. Un cheminement piétons a été garanti durant tout le chantier. La rue étant fermée pour les besoins du chantier, les piétons ont été invités à traverser la rue.

Les travaux de Vivaqua distribution sont à présent terminés. Vivaqua Assainissement procèdera à la réfection du réseau d'égouttage et à cette occasion, un nouveau toutes-boîtes sera distribué afin d'informer les riverains de la nature et de la durée du chantier. Ce chantier est prévu après les vacances de Pâques.

Entretemps, le trottoir et la voirie ont été remis en pristin état. Il est vrai que, pour certains chantiers, la remise en état n'est pas aussi bien qu'avant. Ce n'est pas le cas de l'Ancien Dieweg. Les réfections effectuées par l'entrepreneur de Vivaqua sont de bonne qualité. C'est même mieux qu'avant. La réfection complète de l'Ancien Dieweg (de façades à façades) est à l'étude au service technique de la voirie. Si les budgets le permettent, la dépense sera inscrite au budget 2020. Ce chantier fera l'objet d'une demande de permis d'urbanisme avec enquête publique au cours de laquelle les riverains pourront émètre leurs remarques et avis sur le projet.

La réfection, aux frais de la commune, après passage des impétrants n'est pas systématique. Vu le nombre importants de chantiers effectués par Vivaqua, Sibelga, Proximus, .... il est impossible tant budgétairement qu'humainement de prévoir les réfections des trottoirs. Le choix des rues est établi en fonction de l'état général des trottoirs et des besoins en aménagements spécifiques.

En ce qui concerne la chaussée de Ruisbroek, c'est effectivement une voirie régionale. Seul le trottoir côté pair est situé sur le territoire d'Uccle, le reste étant sur Forest.

Une demande de permis d'urbanisme a été introduite par Bruxelles-Mobilité. Elle porte sur un réaménagement complet de cette voirie. La demande de PU est actuellement en cours d'instruction auprès de Bruxelles développement Urbain (service régional d'urbanisme).